

VOTRE SEJOUR

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Votre chambre

Vous serez logé dans une chambre individuelle.

Vos repas

Ils sont pris en commun.

Le personnel vous servira vos repas :

- le petit déjeuner entre 7 h 30 et 8 h 45
- le déjeuner à 12 h 30
- le dîner à 19 h

Votre Linge et objets personnels

Vous devez amener pyjamas, serviettes et gants de toilette, pantoufles, maillot de bain, chaussures de marche, peigne, brosse à dents, dentifrice, rasoir, mousse à raser ... Les produits de toilette ne doivent pas contenir d'alcool.

Une laverie est à votre disposition au Centre. Il vous appartient d'entretenir votre linge personnel ou d'en prévoir la charge par vos proches.

La responsabilité de l'Etablissement ne peut être engagée en cas de détérioration ou perte en particulier des articles et textiles fragiles.

Le linge de maison (draps, taies, alèses...) est fourni et entretenu par les Hôpitaux de Lannemezan.

Règles relatives au dépôt d'argent ou de valeur

Il serait imprudent de garder sur vous bijoux, objets de valeur ou argent.

L'Etablissement n'est pas responsable de leur disparition éventuelle.

Nous vous demandons de les confier au Cadre de Santé qui les déposera sous quittance au trésorier de l'Etablissement, ou nous vous proposons d'utiliser sous votre propre responsabilité, le coffre fermé à clé, mis à votre disposition dans votre chambre.

Téléphone

Les appels téléphoniques seront passés dans les chambres en dehors des heures d'activité et avant 23 heures.

Téléphone portable

L'utilisation du téléphone portable est conditionnée par votre projet de soins et/ou le règlement intérieur du service.



Courrier

Votre courrier vous sera distribué tous les jours. Vous pouvez donner votre courrier "départ" affranchi aux secrétaires du service qui le transmettront au vaguemestre de l'hôpital.

Télévision

Vous avez à votre disposition deux salles de télévision dont l'accès est gratuit en dehors des activités.

Un service du culte

Vous pouvez demander à recevoir la visite de l'Aumônerie catholique ou d'un autre Ministre d'un culte auprès de votre équipe soignante.

VOTRE FAMILLE À L'HÔPITAL

Horaires des visites

Elles sont autorisées, sauf contre-indication médicale, les samedis, dimanches et jours fériés, en dehors des heures d'activité de 13 heures à 18 heures.

Comme dans tous les établissements publics de santé, il est interdit aux visiteurs d'introduire des boissons alcoolisées, des substances illicites, des médicaments et des objets dangereux dans l'enceinte de l'Etablissement, ainsi que de la nourriture en dehors de gâteaux secs et de friandises.

Rencontre de votre famille / proches avec les médecins

Votre famille ou vos proches peuvent rencontrer les médecins sur simple demande. Renseignez-vous auprès du personnel soignant.



PRINCIPALES RÈGLES

ET CONSIGNES A RESPECTER

Règles de vie et activités du Centre

Le contrat de soins et le règlement intérieur qui vous ont été remis régissent les règles de vie et les activités du Centre.

Silence

Vous êtes dans un lieu de soins, pensez à respecter la tranquillité des autres patients.

Interdiction de fumer

L'interdiction de fumer est régie par le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 complété par la circulaire du 8 décembre 2006.

Il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts.

Une consultation de sevrage tabagique peut vous être proposée.

Pourboires

Les équipes de soins ne sont pas autorisées à recevoir des pourboires.

Nourriture

Il est interdit d'introduire de la nourriture (seuls sont autorisés les gâteaux secs industriels et les friandises).

Consignes de sécurité

Vous êtes invité à vous reporter aux consignes de sécurité affichées dans le Centre.

Règlement Intérieur

Vous pouvez consulter le règlement intérieur de l'Etablissement auprès du secrétariat de Direction (Bâtiment administratif).